



FORMATION SS3 - INITIALE - OPÉRATEUR DE CHANTIER

Former et actualiser les compétences des travailleurs intervenant dans des travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante. Elle couvre les aspects essentiels tels que la connaissance des risques, l'application des procédures opératoires, et le respect des normes réglementaires.

Fondamental Présentiel 5 jours

Ref. :

Date de mise à jour : 2024-06-06

Prix : 990 € HT

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Pour qui :

- Personnel chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures, du plan de retrait, d'encapsulage ou du mode opératoire.

Prérequis :

- Détenir une attestation médicale d'aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par le médecin traitant pour les personnels non-salariés permettant le port d'un appareil de protection respiratoire)
- A l'occasion de cette formation le salarié est mis en situation de travail avec port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise.

PROGRAMME

Contenu (progression pédagogique) :

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante.
- Réglementation et dispositions pénales en matière d'interdiction et de prévention du risque amiante.
- Identifier les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.
- Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires. Equipements de protection collective (EPC) et équipements de protection individuelle (EPI).

- Zone confinée ; équipements, condition de travail, procédures d'entrée et sortie.
- Gestion des déchets contenant de l'amiante.
- Situations d'urgence et/ou anormales et alerte du personnel encadrant.

Attention: Un premier recyclage est à effectuer dans un délai de 6 mois après la formation initiale. Un recyclage doit ensuite être effectué tous les 3 ans.

ORGANISATION

Moyens pédagogiques :

- Salle de cours pouvant accueillir 10 participants
- Salle de pause
- Supports de cours remis aux participants
- Exercices pratiques
- Vidéoprojecteur

Pédagogie :

- Alternance d'enseignement théorique, de mises en situation des stagiaires, d'études de cas et d'exercices pratiques